



Académie d'agriculture de France

Le groupe Ducerf et les Ets Brugère lauréats des trophées Lanly 2018

Dans le cadre de sa séance solennelle de rentrée le 26 septembre à Paris, l'Académie d'agriculture de France a dévoilé le palmarès de ses trophées Lanly pour la valorisation du bois français. Pour cette quatrième édition, les récompenses 2018 ont été attribuées à deux entreprises bourguignonnes : le groupe Ducerf de Vendennes-lès-Charolles, en Saône-en-Loire, et les établissements Brugère de Châtillon-sur-Seine, en Côte-d'Or.

L'Académie d'agriculture de France (AAF) a créé en 2015 les trophées Jean-Paul Lanly pour récompenser les entreprises de la filière qui participent à développer l'utilisation du bois français avec des méthodes innovantes. "Chaque année, notre pays n'extrait des forêts de l'Hexagone pour la production de bois d'œuvre, d'industrie et pour l'énergie, qu'à peine plus de la moitié de leur accroissement en volume de bois, cet éco-matériau renouvelable produit par le soleil et la complicité de nos sylviculteurs. Et, ces derniers temps, de l'ordre d'un cinquième du bois français d'œuvre et d'industrie ainsi prélevé a été exporté sous forme de bois rond, donc



de matière première non transformée en France, avec peu de valeur ajoutée et sans création d'emplois industriels, alors que l'emploi demeure à juste titre l'objectif premier de nos gouvernements successifs", a souligné Jean-Paul Lanly, membre de l'Académie d'agriculture de France et donateur à l'initiative de la création de ces trophées, lors de son allocution prononcée le 26 septembre à Paris.

Depuis leur création, ces trophées récompensent donc chaque année deux entreprises, se différenciant en principe par la taille, et qui ont en commun de transformer du bois français en quantité croissante avec des procédés innovants, pour créer en France de la valeur ajoutée

Cette année, le premier trophée a été attribué au groupe Ducerf, représenté pour l'occasion par Edouard Ducerf, son directeur général adjoint.

et des emplois industriels, tout en valorisant ainsi mieux les ressources forestières nationales, leur diversité, et contribuant in fine à améliorer le solde de la balance commerciale extérieure de la filière forêt-bois.

Deux entreprises de Bourgogne

Le comité de sélection de ces trophées se compose de quatre académiciens, Jean-Paul Lanly, Officier de l'Ordre national du Mérite et ancien directeur de la division des ressources forestières de la FAO, Patrick Ollivier, trésorier perpétuel de l'AAF, Michel Vernois, gestionnaire de cette récompense, et Georges-Henri Florentin,

directeur général de FCBA, ainsi que six personnalités publiques et privées de la filière bois française.

Cette année, le premier trophée a été attribué au groupe Ducerf, représenté pour l'occasion par Edouard Ducerf, son directeur général adjoint, et Karine Beurel, responsable marketing et communication.

“Ce groupe, c'est d'abord une histoire de famille, commencée en 1885 à Vendennesses-lès-Charolles, dans le Charolais donc, à mi-chemin entre les célèbres sites romans de Paray-le-Monial et de Cluny, entreprise qui a su se maintenir et croître malgré les vicissitudes de l'histoire au cours de bientôt un siècle et demi, et qui est dirigée aujourd'hui par ses membres de la quatrième et cinquième générations”, a souligné Jean-Paul Lanly lors de la remise des prix effectuée dans le cadre de la séance solennelle de rentrée de l'Académie d'agriculture de France. *“Ce groupe, qui emploie 160 personnes, remplit au mieux les trois critères principaux des trophées de l'Académie. D'abord, il utilise exclusivement, pour la fabrication de ses produits de première et deuxième transformations, des bois français, du chêne surtout et secondairement d'autres feuillus, provenant des forêts de Bourgogne, de l'Allier et des régions Centre et Île-de-France. En deuxième lieu, il accroît régulièrement, à un taux annuel de 6% ces derniers temps, son approvisionnement de bois, français donc, actuellement de 36.000 m³ de grumes, après qu'il se soit développé sur deux autres sites, acquérant en 2005 l'entreprise de scierie et rabotage Lucot Frères en Haute-Saône entre Gray et Vesoul, et reprenant en 2012 un site de production de deuxième transformation proche de Dijon, la société Bourgogne bois industrie, spécialisée dans la fabrication de carrelats en bois massif reconstitué, lamellé-collé, aboutés, destinés aux professionnels de la menuiserie, et, plus récemment, celle de panneaux. Enfin, le groupe Ducerf est loin d'être en reste au regard de notre troisième*



Christophe Février, président des établissements Brugère et fondateur du groupe Les Manufactures Février, a reçu son trophée des mains de Jean-Paul Lanly, le fondateur de ce prix pour la valorisation du bois français.

critère de sélection, celui de l'innovation : il a été précurseur en créant en 2008 Bois durables de Bourgogne, une unité de traitement par haute température des bois (procédé Thermoprocess) ; et il contribue, depuis 2014, au développement de nouvelles solutions isolantes avec la jeune société I-Tech-Bois pour la création sur-mesure de parements bois des façades de bâtiment pour tout projet d'isolation par l'extérieur. Un troisième fait montre, s'il en était encore besoin, sa modernité, malgré son grand âge : exportant dans 45 pays, le groupe Ducerf a très vite compris l'importance de la certification, et fut en 2002 la première scierie française écocertifiée PEFC pour sa chaîne de contrôle.”

Pour cette quatrième édition des Trophées

Lanly, le comité de sélection de l'AAF a choisi de récompenser une seconde entreprise située en Bourgogne, en l'occurrence les établissements Brugère, représentés à Paris pour l'occasion par leur président Christophe Février, fondateur du groupe Les Manufactures Février, ainsi que Roxane Perrault, directrice commerciale, et Linda Hellal, directrice marketing stratégique. *“La région de leur site principal n'est pas le seul élément que les deux lauréats ont en commun. Il y a aussi l'ancienneté, et donc en principe la sagesse, car l'entreprise fut créée par Fernand Brugère il y a près d'un siècle”,* a souligné dans un clin d'œil Jean-Paul Lanly lors de la remise des prix. *“L'approvisionnement ensuite, qui lui aussi est constitué exclusivement de bois feuillus français, surtout du hêtre, et quatre autres feuillus dont le peuplier, tous bois provenant de Bourgogne, Franche-Comté et des régions du Grand-Est, représentant un volume total annuel du même ordre de grandeur que le groupe Ducerf, entre 30.000 et 40.000 m³. Autre similarité : l'ouverture aux marchés extérieurs, les établissements Fernand Brugère exportant dans 30 pays. L'entreprise est ainsi leader européen en placage déroulé de hêtre, et fabrique des contreplaqués plats très appréciés à l'étranger, notamment en Allemagne. Les feuilles de hêtre produites servent à fabriquer des contreplaqués, ou sont vendues à deux entreprises françaises spécialistes du contreplaqué moulé pour l'ameublement et l'agencement, les sociétés Régnier dans l'Aube et Cardineau en Vendée, sociétés faisant aussi partie du G Groupe X, dont vous êtes monsieur Christophe Février le gérant. La capacité de l'usine, après un incendie l'année dernière, est repartie à la hausse. Enfin, l'innovation est là : l'usine de Châtillon-sur-Seine comprend deux lignes automatisées de déroulage moderne, et deux lignes automatisées de séchage des placages. Et l'entreprise a créé, en partenariat avec l'Ecole nationale*



supérieure des Arts et Métiers de Cluny, l'unité de recherche baptisée Bourgogne placage innovation (Bopli) dans le cadre du Laboratoire bourguignon des matériaux et procédés, à la fois pour adapter ses procédés industriels à l'origine des bois, et pour diversifier ses contreplaqués de hêtre."

Valoriser le secteur forestier

Au fil d'un discours dans lequel il ne manqua bien sûr pas de féliciter les lauréats pour leur engagement en faveur de la valorisation du bois français, Jean-Paul Lanly a également rappelé que l'Académie d'Agriculture de France, qui est aussi l'Académie nationale de foresterie, consacre une partie de ses travaux au secteur forestier. Elle le fait au travers des activités de sa section "forêts et filière bois", par des

séances plénières publiques, par des avis transmis aux autorités compétentes, et par ses productions en ligne sur son site, telles la série de fiches "La forêt et le bois en 100 questions". "L'Académie se manifeste aussi au travers de l'action de chacun de ses membres. Pour ce qui me concerne, après une longue carrière forestière publique surtout à l'international, préoccupé par les difficultés durables de notre filière, j'ai décidé d'apporter ma très modeste contribution en faisant à l'Académie une donation pour le financement de la remise annuelle de deux trophées "pour la valorisation du bois français", a expliqué Jean-Paul Lanly.

S. D.

✓ ZOOM

L'Académie d'Agriculture, un creuset de disciplines multiples

L'Académie d'Agriculture de France descend en ligne directe de la Société d'Agriculture de la Généralité de Paris, fondée en 1761 par Louis XV.

Elle est une des sept grands académies nationales "protégées" par l'État. Aujourd'hui, elle se positionne à l'interface de la science et de la société, avec pour mandat d'éclairer les citoyens et les décideurs sur les évolutions actuelles et futures dans les domaines de l'agriculture, de l'alimentation et de l'environnement. Elle se veut un creuset de disciplines multiples, ce qui lui donne la capacité d'être un lieu de débat et de propositions.

Établissement reconnu d'utilité publique, l'AAF étudie sous leurs aspects nationaux, européens et internationaux :

- la production, transformation, consommation et utilisation des produits de l'agriculture et de l'élevage, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture ;
- l'utilisation et la gestion des ressources naturelles, afin de préserver et améliorer l'environnement, la protection et la restauration de la biodiversité, en tenant compte de la conséquence de ces choix sur la qualité de vie de la population ;
- les évolutions sociales, économiques et culturelles dans les domaines de l'agriculture, de la forêt, du bois, de la pêche, de l'alimentation, de l'eau et de l'environnement ;
- les rapports entre mondes ruraux et citadins.

Les travaux de l'Académie d'Agriculture (conférences, séances publiques, publications, avis) se font à travers une structuration "par filière" réservée aux membres de l'Académie ; et une structuration "transversale", composée de groupes thématiques associant membres de l'Académie et personnes extérieures intéressées par le thème traité. Les séances hebdomadaires (chaque mercredi) sont ouvertes au public (1).

(1) Programme et horaires disponibles sur le site www.academie-agriculture.fr

